

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 10*Objet : Création emplois contractuels**Date de convocation :*
18 mai 2021*Date d'affichage :*
18 mai 2021*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, il conviendrait de créer les emplois suivants :

| Période | Nombre d'emploi | Grade | Nature des fonctions | Temps de travail Hebdomadaire |
|---|-----------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 | 1 | Adjoint Technique | Agent Polyvalent au service technique | 35 heures |
| Du 9 juillet 2021 au 29 août 2021 | 1 | Adjoint Technique | Agent d'entretien | 7 heures 30 minutes |

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et de signer les contrats,

AR Prefecture

082-218200871-20210525-DELIB102505-DE

Reçu le 27/05/2021

Publié le 27/05/2021

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL